

AVIS A PUBLIER dans le respect des articles R 2131-7 à R 2131-9 du Code de la Commande Publique

-Sur le site internet du Ministère de la culture :

http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique/Consulter-les-appels-a-candidature.

Ces avis sont à adresser par mail à : unpourcent.dgca@culture.gouv.fr

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SEM ARAC OCCITANIE (Société d'économie mixte d'aménagement) Correspondant : SEM ARAC OCCITANIE , mandataire agissant au nom et pour le compte de la Région Occitanie représentée par la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Madame Carole DELGA, 117 rue des Etats Généraux, CS 19536, 34961 MONTPELLIER cedex 2, tél. : 04 99 524 524, télécopieur : 04 99 524 525, courriel : marches@lr-amenagement.fr

Adresse internet : http://www.laregion.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : http://laregion.fr/Les-marches-publics-33845
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : réalisation d'une œuvre artistique, dans le cadre du 1% artistique de l'opération : Lycée Germaine TILLION à Castelnaudary (11), à intégrer dans le site du Lycée.

Mots descripteurs: œuvre d'art.

Lieu d'exécution : Lycée Germaine Tillion, 1 avenue du Campus Jean Durand, 11400 Castelnaudary

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le projet de construction du lycée Germaine TILLION dans le département de l'Aude s'inscrit dans une logique politique régionale.

Le lycée polyvalent Germaine Tillion est issu du regroupement en un même lieu, de l'ancien lycée professionnel François Andréossy situé en centre-ville de Castelnaudary et du lycée d'enseignement général Jean Durand situé en périphérie de la ville.

Le lycée Andréossy (535 élèves) était un lycée professionnel des métiers de l'habitat et des travaux publics implanté dans le centre-ville de Castelnaudary.

Ses installations s'avéraient exigües, non fonctionnelles et vétustes. Sa restructuration indispensable sur un site aussi contraint s'avérait extrêmement complexe. La décision a donc été prise de le reconstruire sur un terrain plus vaste, en périphérie de la ville de Castelnaudary, dont le positionnement a permis de créer le concept de « Campus lycéen » car deux lycées étaient déjà installés sur ce site : le lycée Jean Durand (1 000 élèves) et le lycée agricole Pierre Paul Riquet (250 élèves).

L'un des enjeux majeurs du projet a été de mutualiser certaines fonctions : accueil, centre de documentation et d'informations, restauration, salles de cours, internats, équipements sportifs. Cette situation innovante a permis d'élaborer de nouvelles pratiques d'enseignement et de nouvelles relations entre élèves.

Le parti pris de l'architecte a été l'utilisation d'un matériau unique, le béton blanc, que l'on retrouve sur les huit nouveaux bâtiments construits sur le site qui sont disposés de part et d'autre d'une allée centrale, véritable épine dorsale du projet.

L'utilisation de claustras en clôture et protection solaire est aussi l'une des particularités du projet.

Une attention particulière a été apportée à l'intégration de ces nouveaux bâtiments dans le site afin de permettre un fonctionnement en campus avec les lycées existants Jean Durand et Pierre Paul Riquet, autour d'espaces communs comme la restauration scolaire et les internats.

L'accueil du campus est prévu par un nouvel accès unique créé à partir d'une nouvelle voie aménagé par la ville de Castelnaudary.

Le projet en chiffres :

- √ 65 M€ pour la construction et les études
- √ 4 M€ pour les équipements (ateliers, informatique, mobilier) et les déménagements de certains équipements du lycée Andréossy
- ✓ 20 000 m² de surfaces construites et 2 600 m² restructurées
- ✓ 21 mois de travaux.
- ✓ 20 entreprises principales retenues pour travailler sur le chantier.
- ✓ Ouverture en septembre 2017

Il a été décidé qu'il serait intéressant que la ou les installations pour l'œuvre puisse se faire sur l'espace devant le bâtiment de la Restauration, « El campo »

L'espace peut être habité par une ou plusieurs œuvres dont l'implantation ne devra pas nuire aux possibilité d'aménagement ultérieure de la zone.

Il n'est pas souhaité de fontaines à eau.

L'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression plastique de la création contemporaine.

L'œuvre respectera les exigences suivantes : solidité, pérennité, frais d'entretien et de fonctionnement simples et peu coûteux.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

La prestation artistique comprend la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre sur le site.

Le montant affecté par le pouvoir adjudicateur à cette prestation artistique est fixé à 69 421.18 € TTC

Les prestations artistiques devraient, à titre prévisionnel, commencer à compter du mois de février 2021.

Refus des variantes

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

*Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2143-4 du Code de la Commande Publique.

*Informations concernant l'opérateur économique transmise par le procédé MPS ou fourniture des formulaires DC et DC 2 téléchargeable gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Capacité économique et financière - références requises :

*Preuve d'une assurance des risques professionnels

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

*Liste des principales œuvres (ou expositions) exécutées au cours des 3 dernières années, illustrées par des photos ou des dessins permettant d'apprécier les références sur un plan artistique. Le pouvoir adjudicateur prendra en compte les éléments de preuve relatifs à des missions exécutées il y a plus de 3 ans

*Indication par le candidat de son intention de sous-traiter une partie du marché public.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3 Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

critères suivants d'égale importance :

- adéquation des œuvres déjà réalisées par l'artiste avec le programme de la commande artistique;
- originalité des œuvres déjà réalisées par l'artiste,
- intérêt de l'artiste pour le projet au vu des pistes de réflexions présentées.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 18 juin 2020 à 12 heures 00.

Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre : 14/09/2020

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1323-ART

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : chaque soumissionnaire ayant présenté un projet artistique non retenu, recevra sur proposition du comité artistique, une indemnité forfaitaire d'un montant maximum de 3 500.00 € T.T.C.

Renseignements complémentaires :

*Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition des candidats l'intégralité du dossier de consultation (y compris l'avis de marché) pour la phase candidatures, par voie électronique sur sa plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : http://laregion.fr/Les-marches-publics-33845

Ces documents ne seront pas mis à disposition des candidats sur support papier ou sur support physique électronique.

- *Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures par voie électronique sur le site http://laregion.fr/Les-marches-publics-33845 (cf. Manuel entreprises joint dans les documents de la consultation ou téléchargeable sans identification préalable à cette adresse à la rubrique "outils"). Sous réserve des dispositions spécifiques relatives à la copie de sauvegarde, il ne permet donc pas aux candidats d'adresser leurs candidatures sous format « papier », seule la forme dématérialisée étant admise par le pouvoir adjudicateur.
- * les communications et les échanges d'informations effectués par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette procédure de passation (hors signature électronique du marché) s'effectueront par voie électronique.
- *Autres renseignements : voir le règlement de la consultation (phase candidatures) qui décrit de façon détaillée les modalités de la procédure de passation au stade des candidatures.

Date d'envoi à la publicité : 04/05/2020

